

LA COHÉRENCE DES POLYSÈMES, UN OUTIL POUR DÉBLOQUER L'ENSEIGNEMENT DU VOCABULAIRE

Jacqueline PICOCHÉ,
Professeur émérite à l'université d'Amiens

Résumé : Cet article met en lumière quelques principes de base qui pourraient fonder un enseignement systématique du vocabulaire : tenir compte des fréquences ; commencer par une étude approfondie des mots les plus usuels, et greffer sur cette étude un enrichissement progressif du vocabulaire ; prendre conscience que tout verbe et même tout mot abstrait a des "actants", et que tout mot concret peut être l'actant d'une structure verbale ; constituer de vastes champs lexicaux transcendant les catégories morpho-syntaxiques en faisant fonctionner les structures actanciennes ; lorsqu'on a affaire à un mot à sens multiples, préférer toujours et jusqu'à preuve du contraire, l'hypothèse de la polysémie où réside en grande partie la spécificité des langues à l'hypothèse de l'homonymie.

Cet article ne prétend pas apporter des vues psycho-pédagogiques et des stratégies d'apprentissage adaptées à l'école primaire, mais seulement quelques principes de base qui paraissent à l'auteur fondamentaux et féconds. Des pédagogues devraient pouvoir s'appuyer sur eux pour inventer divers types d'activités de langage, les adapter à tout public, et mettre sur pied un enseignement du vocabulaire qui soit systématique, alors que jusqu'ici il n'a été que trop souvent un jeu de hasard et a découragé les meilleures volontés.

Il faut reconnaître que les théories linguistiques dominantes depuis plusieurs décennies - et qui sont en train d'évoluer - n'ont guère contribué à débloquent la situation, caractérisées qu'elles étaient par une extrême méfiance à l'égard du sens et privilégiant dans l'étude de la langue tout ce qui est mécanique : oppositions phonologiques, fonctionnement de morphèmes, tests syntaxiques. Mais enfin, la langue est faite pour parler d'autre chose que d'elle-même, disons, en bref, de l'Univers, et c'est le rôle du lexique de nous en donner les moyens. Les structures ci-dessus permettent au lexique de fonctionner ; elles sont porteuses de certains éléments de sens, et leur apport à la sémantique lexicale est solide et non négligeable ; mais des méthodes fondées sur elles seules sont insuffisantes pour épuiser la complexité du dicible.

Nous n'avons pas l'intention de commencer, de façon négative, par une critique de ces méthodes. Nous les rencontrerons, et nous ouvrirons le dialogue, au fur et à mesure que nous exposerons les points qui nous paraissent particulièrement positifs.

Nous ne prétendons pas nier le phénomène de l'homonymie : ainsi le *lama*, prêtre thibétain est évidemment homonyme du *lama*, animal d'Amérique du Sud, ou la baie de Rio de Janeiro et celle du groseiller. Même des mots ayant une étymologie commune, comme les deux *voler* ou les deux *grève* peuvent, au cours des siècles, s'être disjointes à tel point qu'ils sont devenus aussi homonymes que les précédents. On peut aussi être amené, pour des raisons pratiques, à préférer la solution homonymique : ainsi négligera-t-on la cohérence du polysème *raffiner* dans un ouvrage technique traitant du pétrole. Néanmoins, les polysémies nous paraissent avoir une importance linguistique considérable, parce que c'est dans leur structure, dans l'organisation des sens que réside, en grande partie, la spécificité des langues. Comme le dit Gérard Moignet qui, pourtant, était syntacticien et pas du tout lexicologue, "le langage est informateur de la pensée, sa première formalisation, une théorie non savante de l'Univers" (*Revue des deux Mondes*, 1971 p. 541). Mais toutes les langues ne le formalisent pas ni ne le théorisent de la même façon.

Prenons l'exemple simple et amusant du bestiaire implicite que chacune porte en elle, autrement dit la symbolique des animaux. Igor Melc'uk, linguiste russo-québécois, nous fournit l'exemple du référent "âne", qui possède en russe deux dénominations signifiant métaphoriquement, l'une, péjorative, "personne stupidement entêtée", et l'autre, méliorative "personne courageuse qui fournit sans rechigner un travail assidu et fatigant". Soit, par comparaison, en français, *l'âne*, *la bourrique*, *le bourricot*, *la mule*, *le cheval*, et *le bœuf*. Comment Bernard Pottier, dont la méthode d'analyse sémique, illustrée par la série des noms de "sièges", a connu un si grand succès, aurait-il traité cette série ? Il aurait, j'imagine, d'abord cherché sinon un archilèxème (inexistant), du moins un archisé-mème, et aurait coiffé le tout par quelque chose comme : "grand mammifère domestique, apte à servir de bête de trait ou de somme", et il aurait opposé l'âne, le cheval, la mule et le bœuf par des traits distinctifs appelés "sèmes", de nature zoologique tels que le nombre de leurs ongles, le fait d'être ruminant ou non, châtre ou non, hybride ou non ; il aurait constitué pour chacun d'entre eux un "sémème" (ensemble de sèmes, base de la définition) propre à le distinguer des autres. Et il aurait traité la *bourrique* et le *bourricot* tout autrement, en se plaçant sur le plan stylistique des niveaux de langage, ces mots étant des manières populaires, familières et pittoresques de dire *ânesse* et *petit âne*.

Notons d'emblée un problème posé par l'analyse en sèmes, calquée sur l'analyse des phonèmes en traits distinctifs : on ne peut pas affirmer combien il faut de sèmes pour définir un mot car le nombre des sèmes pertinents opposant une unité lexicale à d'autres unités de sens voisin est fonction du nombre de ces unités, et, plus on allonge la liste, en principe ouverte, des parasyonymes et antonymes, plus on trouve de sèmes à intégrer, et aussi à hiérarchiser dans le sémème du mot étudié (ou dans ses différents sémèmes, si c'est un polysème, mot à signifiés multiples, donc à multiples sémèmes).

A l'intérieur de la liste donnée, le résultat aurait été un tableau où chaque item aurait possédé son sémème et son niveau de langage, un instrument parfait permettant de choisir la dénomination exacte pour chaque animal. Quelque

chose d'absolument précis et clair, orienté vers l'universalité et propre à faciliter le passage d'une langue à une autre langue.

Mais ces définitions n'auraient en rien aidé à comprendre des emplois comme *Jean est un âne* (il est bête) - *Quelle bourrique !* (quel super-âne, particulièrement stupide) - *Je suis chargé comme un bourricot* (à l'exclusion de tout autre animal de la liste, comme si le bourricot avait l'exclusivité de porter des fardeaux trop lourds pour lui) - *Alice est une tête de mule* (elle est entêtée) - *Sylvie est un grand cheval* (une femme trop grande, osseuse et disgracieuse) - *Marc n'est pas le mauvais cheval* (il a des qualités, on peut parier sur lui) - *Luc est un cheval* (il est capable de donner un "coup de collier", de faire un travail demandant une force supérieure à la moyenne) ; *c'est un bœuf de labour* (il est capable d'un travail dur, persévérant et régulier)... Or, rien de plus "français" que de telles formules, et la "maîtrise de la langue" suppose qu'on est capable de les comprendre et de les utiliser. Les métaphores lexicalisées sont un début de polysémie, et leur prise en considération est indispensable, non certes pour dire ce qu'est un âne par opposition à un bœuf, mais ce qu'est le mot *âne* par opposition au mot *bœuf*. Et il est essentiel qu'un enseignant, quand il enseigne, sache s'il enseigne la zoologie ou le vocabulaire...

1. FRÉQUENCE ET POLYSÉMIE

1.1. Explorer le vocabulaire commun (*)

Le nombre des unités utiles à une communication courante et même à la lecture de la plupart des textes littéraires est illimité, certes, mais nullement astronomique : Le *Dictionnaire du français contemporain*, ou *DFC* (qui pourtant multiplie les homonymes) affiche 25 000 entrées et la *Grande Encyclopédie Larousse* n'en atteint 200 000 qu'en intégrant un grand nombre de mots qui ne sont utilisés - et encore rarement ! - que par des spécialistes de diverses sciences et techniques étrangères à la compétence du professeur de français. Les recherches, déjà anciennes, sur le "français fondamental" ont bien montré que le vocabulaire dont un individu a besoin pour s'exprimer sans difficulté dans la vie courante n'est que de quelques milliers d'unités et que 8 ou 10 000 mots sont déjà une belle richesse, de sorte qu'il ne devrait pas être impossible, au cours d'une scolarité, de faire une exploration systématique à peu près complète du vocabulaire commun. Il semble donc raisonnable de tenir compte de la fréquence pour aller du plus usuel au plus rare. Dans cette perspective, le point de départ d'un enseignement systématique du vocabulaire réside dans l'étude des mots très peu spécifiques qui apparaissent en tête des diverses listes de fréquences, et que tout le monde croit connaître. Or, il y a un lien entre fréquence et polysémie. Les mots en question sont à la fois les plus fréquents, les plus polysémiques et ceux qui donnent le plus de fil à retordre au linguiste. Cependant, la fréquence n'a attiré l'attention que de rares linguistes, soit pédagogues, soit statisticiens. Ni Bernard Pottier, ni aucun de ceux qui se sont confrontés au problème de la polysémie, comme Igor Melc'uk, Jean-Jacques Franckel, ou Robert Martin ne l'ont prise en considération.

(*) Intertitres : rédaction de la revue.

1.2. Fréquences et dictionnaires (*)

Un *Dictionnaire des Fréquences* (Paris, Didier, 1971, 5 volumes) a été établi à partir du corpus qui constitue la matière première du plus grand dictionnaire des XIXe et XXe siècles, le *TLF* ou *Trésor de la Langue Française*. Les textes dépouillés, en majeure partie littéraires, sont compris entre 1789 et 1965 et ont fourni 70 317 234 occurrences, pour 70 000 vocables. E. Brunet a consacré son *Vocabulaire français de 1789 à nos jours* à son exploitation et a bien mis en lumière la structure pyramidale du lexique. De ses calculs, il ressort que les mots de fréquence supérieure à 7 000, qui sont 907, représentent environ 90 % de l'ensemble des occurrences de n'importe lequel des textes dépouillés. Viennent ensuite environ 5 800 mots de fréquence supérieure à 500 qui en représenteraient 8 %, puis, (si l'on néglige quelque 20 000 "hapax", ou "mots qui n'apparaissent qu'une seule fois") 40 000 vocables d'autant plus riches d'information qu'ils sont plus rares, représentant environ 2 % du corpus. C'est parmi ces derniers qu'on trouve le plus de mots monosémiques, souvent techniques, traités dans les dictionnaires en de courts articles ne présentant pas de subdivisions. Il n'est donc pas utile, pour ce travail préliminaire, de dépasser le rang 1 000 et même 900. Compte tenu de la grande fréquence des mots grammaticaux, restent environ 750 mots lexicaux qui peuvent servir de point de départ. On en trouvera la liste dans l'ouvrage cité.

Les chiffres du *TLF* doivent être considérés avec une certaine circonspection, pour diverses raisons : un certain nombre d'archaïsmes, fréquents dans une certaine littérature du XIXe siècle seraient éliminés si l'on ne se fondait que sur des textes contemporains ; il y a parfois plusieurs mots sur un seul rang ; les homonymes ne sont pas distingués sauf s'ils sont de catégorie grammaticale différente ; enfin, et surtout, les infinitifs (sous lesquels sont classées les formes conjuguées), les participes présents et les participes passés des verbes sont systématiquement dégroupés, sans qu'il soit possible de distinguer parmi eux les emplois adjectivaux des emplois participiaux. Il est certain que, s'ils étaient regroupés, une plus grande prédominance de verbes apparaîtrait dans le début de la liste. Néanmoins, ces données fournissent une base de départ non arbitraire pour l'exploration du vocabulaire français et sont d'une ampleur sans commune mesure avec celle des listes de fréquences établies antérieurement et qui peuvent lui être comparées :

Le *Français Fondamental* qui repose sur un corpus oral réuni en 1956, comportant 312 135 occurrences, pour 7 995 vocables semble mal nommé et relativement marginal, lorsqu'on compare ses 1 000 premiers mots avec ceux de chacune des principales listes existantes, toutes fondées sur des corpus écrits, celle de Juilland (corpus littéraire compris entre 1920 et 1950), qui repose sur 464 134 occurrences, pour 5 082 vocables et celle d'Engwall (corpus littéraire compris entre 1962 et 1968) qui repose sur 500 096 occurrences pour 4 853 vocables.

Les listes provenant des corpus littéraires (*TLF*, Juilland et Engwall) sont communes à 80 % jusqu'au rang 1 000, alors que la liste du *Français*

(*) Intertitre : rédaction de la revue.

Fondamental n'est commune avec le *TLF* qu'à 65 %. Reposant sur un corpus oral, auquel ont été ajoutés des mots de basse fréquence jugés indispensables dans la vie courante, et incluant un nombre non négligeable d'interjections et de vulgarismes, elle s'écarte considérablement des trois autres.

La courbe des écarts entre les différentes listes permet de considérer qu'à partir du rang 500 environ, il est légitime de pondérer une liste par l'autre en se fondant sur des critères qui ne seraient plus uniquement statistiques, mais fondés sur l'intérêt linguistique des mots en question (ainsi, *Monsieur, Madame*, qui sont des mots très fréquents, sont relativement pauvres, et ne se prêtent pas à beaucoup de rapprochements). Un dictionnaire des mots français de haute fréquence, qui devrait être un outil pour ceux qui se sentiraient la vocation d'élaborer des exercices de vocabulaire dans la perspective d'un enseignement cohérent et systématique du lexique, est actuellement en chantier et l'on espère pouvoir un jour écrire en bibliographie : Picoche (J.) et Honeste (M.-L.) *Dictionnaire des mots de haute fréquence*. Paris, CILF.

2. POLYSÉMIE ET STRUCTURES ACTANCIELLES

[N-B. A, suivi d'un numéro, désigne les différents actants d'un verbe ; on entend par ce mot le sujet et les divers compléments essentiels sans lesquels le verbe ne peut pas avoir un sens complet ; les circonstants ne sont pas des actants. Il ne doit pas être très difficile de présenter à des enfants les actants humains d'un verbe comme les acteurs d'un petit drame ou d'une petite comédie, et les circonstants comme un fond de décor...].

2.1. L'exemple du verbe *défendre* (*)

Considérons l'exemple, particulièrement significatif, du verbe *défendre*. Il possède deux acceptions principales dont l'une peut être paraphrasée par "interdire", l'autre par "protéger". La tentation est grande de le traiter comme deux homonymes, d'autant plus que le nom d'agent dérivé *défenseur* et l'adjectif *défendable* ne correspondent qu'à l'acception "protéger" et que les structures syntaxiques de surface sont dissemblables : *A1 humain défend à A2 humain de + inf.* pour "interdire" et *A1 humain défend A2 contre A3* pour "protéger". C'est le parti que doivent prendre, logiquement, Jean Dubois, dans les différents dictionnaires qu'il dirige (*Dictionnaire du Français Contemporain, Lexis*) et Igor Mel'uk dans son *Dictionnaire Explicatif et Combinatoire du Français Contemporain*, puisque les critères qui les guident dans la distinction et la disjonction des sens sont justement les critères syntaxiques, les critères dérivationnels et le fait de pouvoir faire entrer le mot traité dans différents paradigmes de parasyonymes.

Cependant, une autre possibilité apparaîtra si l'on choisit de définir le verbe non à l'infinitif mais à la troisième personne du présent de l'indicatif, avec la réalisation en surface du plus grand nombre d'actants possibles, notamment, si on développe *+ inf.*, l'infinitif en question pouvant très bien être transitif et avoir un complément essentiel, et si on emploie comme définissants, pour dénommer les sèmes, des mots aussi proches que possible des primitifs sémantiques (c'est-à-

(*) Intertitre : rédaction de la revue.

dire eux-mêmes indécomposables en sèmes). En effet, les sèmes ne s'expriment pas dans une métalangue tombée du ciel, mais avec les mots de la langue naturelle, qui nous offre généralement, pour une certaine notion, tout un éventail de possibilités lexicales. Le choix de l'une ou de l'autre de ces possibilités n'est pas sans incidence sur la cohérence du traitement lexicographique d'un polysème. Des dénominations cohérentes, d'un sémème à l'autre, permettront d'apercevoir la cohérence de la polysémie, des dénominations incohérentes la masqueront.

En prenant ces diverses précautions, on obtient une analyse de ce genre :

DÉFENDRE v. trans. I. *A1 humain défend à A2 humain de faire un mal quelconque à A3* : A1, ayant autorité sur A2, par une parole adressée à A2, essaye d'être cause que A2 ne fasse pas de mal à A3 [notons qu'on pourrait remplacer plus simplement et plus sommairement "ayant autorité sur A2" par "plus fort que A2"].

II. 1. *A1 humain défend A3 contre A2* : A1, par quelque moyen que ce soit, essaye d'être cause qu'A2 ne fasse pas de mal à A3.

II. 2. *A1 défend A3 contre A2* : A1 est destiné à être cause que A2 ne fasse pas de mal à A3.

II. 3. *A1 défend A3* : A1 est destiné à être cause que A3 ne subisse pas de mal.

L'acception I correspond par exemple à : *La maîtresse défend aux garçons de battre les filles (dans la cour de récréation, circonstant)*. Mais on notera que A3 n'est pas obligatoirement humain. On pourrait aussi bien dire : *La maîtresse défend aux élèves d'écrire sur les tables*.

L'acception II. 1. correspondrait à *la maîtresse défend les filles contre les garçons* ou, de façon plus percutante, *la police devrait bien défendre plus activement les enfants contre les racketteurs et les dealers*. Avec des paroles peut-être, mais aussi tout autre moyen légitime et disponible.

L'acception II. 2. correspondrait par exemple à *Les haies de cyprès défendent les cultures contre le mistral* et l'acception II. 3. *Le fort St Nicolas défend l'entrée du port de Marseille* où les actants ne sont pas humains. En apparence du moins. Car enfin, c'est bien quelqu'un qui a cultivé, redouté un vent trop violent, dressé des haies de cyprès et qui a intérêt à ce que ses cultures réussissent. C'est bien quelqu'un, supposé hostile ou indésirable, qui peut chercher à entrer dans le port de Marseille et quelqu'un d'autre qui cherche à le contrôler, éventuellement à l'interdire et qui, à cet effet, a construit un fort... Le verbe *défendre* dans toutes ses acceptions met toujours en cause trois actants de forces inégales et en relations conflictuelles, et parmi eux se cache toujours au minimum un être humain.

Cette manière de présenter la réalité linguistique, outre l'avantage d'être cohérente, présente celui de faire remonter au grand jour la notion, implicite dans ce verbe, qu'il y a un lien entre interdiction et protection ; qu'une interdiction se justifie par la protection d'un bien précieux et fragile, d'un droit, d'une liberté : les filles ont bien le droit de jouer tranquilles, les élèves qui succéderont à cette classe-ci de trouver des tables propres, les enfants de ne pas être volés ou incités à se droguer, etc.

2.2. L'exemple du verbe *interdire* (*)

Le verbe *interdire* n'en dit pas tant : *A1 humain interdit à A2 humain de faire une action quelconque* signifie seulement : "A1, ayant autorité sur A2, par une parole adressée à A2, essaye d'être cause que A2 ne fasse pas l'action en question" ; il n'implique pas une justification de cet acte d'autorité qui prend l'allure d'un impératif catégorique. C'est pourquoi, en mai 68, on a pu écrire sur les murs *il est interdit d'interdire* mais on n'aurait jamais pu écrire *il est défendu de défendre*. Il se peut que dans une gare on puisse lire indifféremment *Défense de traverser les voies* ou *il est interdit de traverser les voies*. Les deux formules recouvrent la même réalité pratique. N'empêche qu'elles ne recouvrent pas la même réalité linguistique et que les deux verbes, constructions conceptuelles différentes, permettent des points de vue différents sur la réalité.

Par surcroît, une telle étude permet de révéler que bien souvent, dans nos discours, il y a des actants cachés, surtout quand le contenu du verbe est nominalisé (*défense de...*) ou que le verbe est impersonnel (*il est interdit de...*). Il serait assez intéressant de collectionner quelques unes de ces formules et de chercher qui est A1 qui est A2 qui est A3 ; si ce sont vraiment les *voies* (apparemment A3), qu'il s'agit de protéger en interdisant à A2 de les traverser, ou si ce ne serait pas plutôt la personne même de A2, défendue contre elle-même ; de savoir qui parle à qui quand on voit écrit sur une porte *entrée* ou *sortie*, ou, dessiné sur un mur, un rond contenant une cigarette barrée. On peut aussi chercher s'il n'y a pas parfois une intention maligne dans le fait de cacher un actant... Mais tout cela nous ramène à la syntaxe.

2.3. *Libre et liberté* (*)

A l'exception de ceux qui nominalisent des adjectifs de sensation (la *rougeur*, la *clarté*), les noms abstraits, ainsi que les adjectifs qui leur correspondent recouvrent d'ordinaire des structures verbales. Ainsi va du nom *liberté* et de l'adjectif *libre* qui sont, en dernière analyse, des négations de *contraindre* et d'*empêcher*. Ces verbes peuvent être définis ainsi : *A1 contraint A2 à faire une action quelconque* = A1 plus fort que A2 est cause que A2 fait une action qu'il ne voudrait pas faire.

A1 empêche A2 de faire une action quelconque = A1 plus fort que A2 est cause que A2 ne fait pas une action qu'il voudrait faire.

A2 peut être dit *libre* lorsqu'il existe un A1 en situation d'autorité mais qui ne fait pas usage de son autorité, ou lorsqu'il n'existe pas de tel A1, auquel cas, le mot *indépendance* est substituable au mot *liberté*.

Or, toute la polysémie des mots *libre* et *liberté* repose sur la spécification des actants A1 et A2 : il existe des actants non humains (*une roue libre*, que la pesanteur seule entraîne, des cheveux en *liberté*, qu'aucune pince ou ruban de retient) ; des actants non humains en apparence cachant des actants humains,

(*) Intertitres : rédaction de la revue.

car enfin qu'est-ce qu'une *place libre*, sinon une place où un actant humain quelconque a la liberté de s'asseoir ? qu'est-ce qu'une *soirée libre* sinon une soirée où un actant humain est libre de faire ce qu'il veut ?

Enfin, et c'est le cas le plus courant, A1 et A2 sont des actants ouvertement et explicitement humains. Leur catégorisation permet d'opposer la liberté à l'esclavage, à la détention dans une prison, à la sujétion à un régime politique totalitaire, à ce qu'impose la loi écrite et la loi morale, à l'obligation contractuelle, aux mille et unes obligations non contractuelles de la vie pratique, à la violence de passions irrésistibles. Une fois catégorisés et classés ces actants, on peut les qualifier, dire ce qu'ils permettent et ce qu'ils interdisent, bref, de proche en proche, explorer un vocabulaire très considérable où les mots relativement rares ne manqueront pas d'apparaître en situation et d'appeler des précisions de sens et d'emploi.

En voici, par ordre alphabétique, une liste non exhaustive : *assujettir, assujetti, astreindre, autoriser, autoritaire, autorité, chef, circonstances, citoyen, contraint, contrainte, défendre, de bon gré, de force, de mauvais gré, désobéissant, détenu, détention, discipline, discipliner, discipliné, docile, dominer, empêcher de, élève, employé, esclavage, esclave, facultatif, faire + infinitif, forcé, forcer, indépendant, indépendance, indocile, interdire, laisser + infinitif, laxiste, loi, maître, malgré lui, obéir, obéissant, obligatoire, obligatoirement, obliger, opprimer, patron, permettre, pouvoir (subst.), président, professeur, prisonnier, puissance, puissant, pulsion, rebelle, rébellion, révolte, révolté, se révolter, roi, servage, (se) soumettre, soumis, sujet, sujétion...* C'est ainsi que la plupart des exercices que nous suggérons dans notre manuel s'intitulent *Autour de tel ou tel* mot très fréquent, et donnent les moyens de regrouper autour de lui des mots plus rares, éventuellement savants, qu'un bon francophone doit néanmoins connaître et être capable d'utiliser.

La pratique des champs actanciels que nous présentons ici va dans le sens de la théorie extrêmement abstraite de la polysémie exposée par J.-J. Franckel, linguiste de l'école d'A. Culioli, qui préfère dire "dépourvu d'autonomie sémantique" plutôt que "polysémique". Pour lui, un terme est susceptible de correspondre à une multiplicité de valeurs sémantiques qui ne s'engendrent que par interaction avec l'environnement contextuel ; il existe une combinatoire qui ne convient qu'à un seul mot et les propriétés d'un mot hors emploi peuvent se définir en termes de configurations diverses d'un petit nombre de paramètres opératoires. En "désintriquant" ce qui provient du terme lui-même et ce qui ne provient que de la combinatoire, il espère réaliser son ambition de faire une "grammaire lexicale". Il n'est d'ailleurs pas le seul aujourd'hui à intégrer à la syntaxe une certaine sémantique lexicale. On pourrait citer également les recherches de Maurice Gross et de Dominique Willems.

3. L'ORDRE DES ACCEPTIONS D'UN POLYSÈME

3. 1. L'ordre des acceptions est obligatoire.

3. 1. 1. L'exemple du verbe *marcher* :

Nous avons affaire ici à un verbe à un seul actant, mais qui, selon la nature de cet actant, produit des effets de sens bien différents : 1. tout être animé pourvu de pieds ou de pattes *marche* lorsqu'il se déplace en mettant un pied devant l'autre sans jamais quitter complètement le sol ; 2. une machine *marche* lorsqu'elle consomme de l'énergie et produit l'effet en vue duquel elle a été construite, ce qui peut aussi se dire *fonctionner* ; 3. une affaire, un travail peuvent *marcher*, autrement dit *aller bien, tourner rond, suivre un cours favorable* ; 4. enfin, un être humain, considéré non en tant que bipède, mais qu' "animal (plus ou moins) doué de raison", *marche* lorsqu'il croit naïvement ce qu'on lui dit, accepte sans s'en rendre compte, ou en s'en faisant complice, une combinaison louche.

Voilà un édifice sémantique tout à fait propre au français et qui s'explique parfaitement si l'on fait une navette entre ces acceptions, cherchant ce qui, dans l'une peut expliquer l'autre, et si l'on compare *marcher* à ses parasyonymes, pour en déterminer la spécificité.

Il y a dans l'acte de *marcher* tel que le voit la langue française non seulement les traits sémantiques évidents de /déplacement/ /sur le sol/ /sans quitter le sol/ /en mettant alternativement un pied devant l'autre/ mais d'autres, plus secrets et plus spécifiques, qui nous sont révélés par l'acception n° 2 où apparaissent les traits /activité/ /régularité/ production d'un effet voulu par un concepteur/. Tout cela n'est que l'utilisation particulière de ce qu'on appelle la "modalité d'action" de ce verbe qui montre une activité dans son déroulement sans que son commencement ni sa fin soit envisagés. D'autre part, si l'on compare *marcher* à ses parasyonymes *nager, courir, voler, ramper, sauter*, non seulement dans leurs emplois spatiaux mais aussi dans leurs emplois métaphoriques, on constatera que pour la langue française, *nager*, est une manière souple et habile d'agir en milieu hostile ou défavorable, *courir* une manière rapide d'agir, *voler* un intensif de *courir* insistant sur une rapidité extraordinaire, *ramper* une manière d'agir humiliante insistant sur une infériorité que le sujet accepte et dont il joue, *sauter* une manière d'agir discontinue et capricieuse. Bref, que la marche est une manière de se déplacer beaucoup moins bizarre que la course, le trot, le galop, le saut, la reptation, la natation, ou le vol. Ainsi apparaissent ou réapparaissent les traits /activité/, /normalité/, /caractère satisfaisant de cette activité/.

Notons bien que nous n'obtenons ce résultat que parce que nous comparons des polysémies entières et pas seulement des acceptions isolées. Si nous comparons les verbes ci-dessus uniquement dans les emplois où ils disent un déplacement dans l'espace, nous obtiendrions seulement les traits /dans l'air/, /dans l'eau/, /sur terre/, /avec les pieds/, / avec le ventre/, / sans perdre contact avec le sol/, /en quittant le sol par instants/.

Une mine de "traits sémantiques" jusqu'ici généralement laissés dans l'ombre, peut être exploitée par des navettes entre les différents sémèmes du même polysème. Il est vrai qu'ils n'ont pas exactement le même statut que les précédents et qu'ils entrent difficilement dans des définitions de type classique. Méritent-ils d'être appelés "sèmes" ou faut-il réserver ce terme aux traits pertinents différentiels qui opposent des parasyonymes et les appeler, par exemple "traits connotatifs" ? Ce point de terminologie me paraît de peu d'importance, et je pense qu'il serait commode d'appeler "sème" tout élément de sens entrant dans la construction sémantique préfabriquée et modulable qu'est un mot.

Ces comparaisons permettent d'affirmer que la conception de la *marche* implicite dans la langue française est que les pieds sont faits pour marcher et que les mettre régulièrement l'un devant l'autre est la manière de se déplacer normale par excellence, la moins fatigante, la plus efficace, donc finalement la plus satisfaisante pour les vertébrés bipèdes que sont les hommes - ce qui n'est pas le cas en anglais où les machines ne "marchent" pas mais "travaillent" (*work*) et où le verbe *to walk* n'a jamais signifié "croire naïvement". Et pourtant beaucoup d'Anglais sont de bons marcheurs, mais ce n'est pas la question...

Une fois compris comment les machines peuvent *marcher*, on s'expliquera facilement que des *affaires* peuvent *marcher*, puisqu'elles sont des combinaisons prévues par un concepteur, et aussi (acception n°3) comment un naïf peut jouer inconsciemment le rôle qu'attend de lui le concepteur d'une machination. La polysémie de *marcher* est une suite de métaphores et ne se comprend que si on respecte l'ordre dans lequel ces métaphores s'engendrent les unes les autres. Or, en quoi consiste l'activité métaphorique de l'esprit ? En un processus d'abstraction. Et en quoi consiste l'abstraction ? Comme l'étymologie l'indique, à retirer progressivement des éléments de sens, en commençant par les plus "concrets" (ceux qui permettent de référer à des êtres mesurables et objets de sensations). Il y a là un mécanisme de simplification progressive très général, qui ne se limite pas au passage du concret à l'abstrait, et que le linguiste Gustave Guillaume, auquel nous empruntons quelques concepts et une partie de sa terminologie, appelait "subduction".

Dans l'acception n°1 apparaissent le sol, les pieds, le déplacement dans l'espace, l'activité, le fonctionnement régulier et normal de membres faits pour faire ce qu'ils font, le caractère satisfaisant de cette activité. De l'acception n° 2 sont éliminés le sol, les pieds, le déplacement, l'espace, restent seulement le fonctionnement régulier, normal, satisfaisant, de pièces combinées par un concepteur de façon à faire ce qu'elles font. Dans l'acception n° 3 reste seulement l'idée qu'une combinaison abstraite d'éléments aboutit au résultat souhaité par son concepteur. Enfin, dans l'acception n°4, l'idée qu'un élément (en l'occurrence humain) d'une combinaison abstraite (en l'occurrence louche) fait de façon satisfaisante ce qu'on attend de lui.

Dans un cas de ce genre, où une polysémie repose sur un seul mouvement de subduction, l'ordre des acceptions, sous peine d'inintelligibilité, est absolument obligatoire, et il ne doit pas être très difficile, je ne dis pas d'exposer théoriquement, mais de faire sentir à des enfants le passage d'une acception à l'autre.

Et qui sait si cela ne leur donnera pas le goût de la marche ? et qui sait si cela ne les retiendra pas un jour de "marcher" dans une combine douteuse ?

Le verbe marcher est un bon exemple de polysémie reposant sur une suite de métaphores, la **métaphore** étant un procédé de langage qui consiste, à l'intérieur d'un même mot, à passer par comparaison d'un sémème concret plus complexe, à un sémème moins complexe, souvent abstrait. Elle n'est pas seulement une figure de rhétorique ; c'est un des mécanismes fondamentaux par lesquels l'esprit humain se rend capable d'appréhender l'univers. Lakoff et Johnson ont bien montré que nous vivons inconsciemment dans un réseau de métaphores lexicalisées qu'il est du plus haut intérêt de rendre conscient.

C'est pourquoi il me semble que réduire le sens de *A marche* à quelque chose comme "dans le tout A chaque élément fait ce qu'il est destiné à faire", et considérer tout le reste comme contextuel serait excessivement réducteur et insuffisamment spécifique, ne permettant pas, par exemple de distinguer *marcher* de *fonctionner*.

Or, c'est la tendance de J.-J. Franckel et, autant que je puisse le connaître par le compte-rendu qu'a donné R. Landheer de son ouvrage, le linguiste américain Ch. Ruhl, qui postule que les mots ont une signification unique, générale et hautement abstraite qui doit être soigneusement distinguée des apports du contexte, qui sont à l'origine de la multiplicité des sens répertoriés par les dictionnaires. Mais voilà que, dans son analyse du verbe *bear*, ce sens unique supposé faire l'unité de tous les emplois en discours est "si hautement abstrait qu'il en devient impossible à paraphraser de façon adéquate".

Plutôt que de chercher l'unité, de façon statique, dans un simple résidu sémantique, il me semble plus fécond et plus réaliste de la chercher, de façon dynamique, dans un ou plusieurs cinétismes allant du plus complexe au plus évanescent.

3. 1. 2. L'exemple du mot verre

Le second mouvement de pensée, que nous avons relativement négligé dans nos travaux antérieurs, et pour lequel on pourrait proposer, par contraste, le nom de "transduction", consiste à réutiliser tout ou partie d'un sémème A dans un sémème B éventuellement aussi riche, ou plus, que le précédent, cette opération pouvant facilement se répéter plusieurs fois et constituer une chaîne de transformations. C'est celui dans lequel s'inscrit la **métonymie**, figure de rhétorique dans laquelle, à l'inverse de la métaphore, la réutilisation des sèmes va souvent de l'abstrait au concret.

Les relations métonymiques-types sont les suivantes : la matière et la chose (le métal nommé *fer* et les différents objets appelés *fer*, qui peuvent être faits d'un autre métal que le fer) ; le contenant et le contenu (la substance nommée *verre*, le récipient du même nom, et le liquide qui s'y trouve) ; le lieu d'origine de la fabrication et la chose fabriquée (le village de *Camembert* et le fromage appelé *camembert*) ; la cause et l'effet (*étude* : «action d'étudier» et «ouvrage où un auteur expose les données d'une question qu'il a étudiée») le symbole et ce

qu'il évoque (*l'alliance du trône et de l'autel*) ; l'abstrait et le concret (*rallonge* "action de rallonger" et "planche de bois servant à rallonger une table" ou "cordon électrique servant à en rallonger un autre").

Le *verre* nous offre un bon exemple de métonymies en chaînes aboutissant à un sémème terminal qui n'a plus un seul sème en commun avec le sémème initial :

- sémème A : *verre* : « substance dure, cassante et transparente fabriquée à partir de silicates alcalins »,
- sémème B : « récipient individuel fait de verre, destiné à boire des liquides froids »,
- sémème C : « le même récipient, fait d'une substance ressemblant au verre »,
- sémème D : « contenu d'un tel récipient »,
- sémème E : « quantité de liquide pouvant être contenue dans un tel récipient de taille normale, soit 20 cl. ».

Il y a des polysémies intelligibles si on les traite comme des métaphores et absurdes si on les traite comme des métonymies, et des chaînes de métonymies qui se déroulent sans difficulté si on les prend par le bon bout et qui se mettent à grincer et à coincer si on les prend à l'envers. Essayez un peu d'engendrer, à partir de la notion de "20 cl.", celle de "substance dure, cassante et transparente fabriquée à partir de silicates alcalins"...

On remarquera toutefois que la polysémie par métaphore est un chemin vers la poésie et le symbolisme, donc qu'elle est profondément unitaire, tandis que la polysémie par métonymie est le chemin des curiosités étymologiques et qu'elle est fortement disjonctrice.

3.1.3. Questions à propos de la polysémie (*)

Robert Martin traite la question de la polysémie dans *Pour une logique du sens*, où, théorisant la pratique et la terminologie usuelle des dictionnaires, notamment les indicateurs métalinguistiques *p. ext.*, *p. restr.*, *p. méton.*, *p. anal.*, *au fig.*, et combinant les critères d' "ajout de sèmes", de "suppression de sèmes", de "modification" ou d' "identité de construction", de "restriction" ou d' "extension" sur le sujet ou les objets des verbes, il obtient les deux grandes catégories de "polysémie de sens" et de "polysémie d'acception", subdivisées en multiples sous-catégories, de sorte qu'il y aurait selon lui six types différents de polysémie du substantif.

Cette conception, proche de la nôtre, malgré des différences de formulation, bien faite pour satisfaire les esprits logiques, et reposant sur une pratique qui a fait ses preuves depuis quelques siècles, laisse pourtant sans solution deux problèmes : d'une part, les deux indicateurs métalinguistiques *p. ext.*, *p. restr.*, ainsi que les opérations "soustraction" ou "addition de sèmes" semblent interchangeables dans la théorie, alors qu'ils ne le sont certainement pas dans la réalité.

(*) Intertitres : rédaction de la revue.

La théorie en question ne dit pas quand il convient de soustraire et quand il convient d'additionner, ou, plus exactement, elle semble considérer la question comme résolue d'avance par la tradition lexicographique, et l'ordre d'exposition des différents exemples choisis comme indiscutable. Or, on l'a vu, l'ordre dans lequel on expose les différents sèmes d'un polysème n'est, souvent, pas indifférent. D'autre part, elle considère les "sèmes" servant à définir les mots et la dénomination de ces sèmes comme une donnée de fait incontestable, ce qui n'est pas le cas, on l'a vu aussi. Elle ne dit pas comment, parmi tous les sèmes possibles, on va sélectionner les "bons sèmes", et surtout comment on va les dénommer pour rendre intelligible le principe d'unité qu'on aura cru détecter dans un polysème.

On peut se poser la même question à propos d'Igor Melc'uk, qui, dans la terminologie de son *Dictionnaire explicatif et combinatoire du français contemporain* oppose les "lexies" : unités lexicales prises dans une seule acception bien déterminée (mots seuls ou expressions, figées ou demi figées comme *lumière*, *coup de foudre*, *voie ferrée*) aux "vocables" : ensemble de toutes les lexies dont les signifiants sont identiques et les signifiés liés directement ou indirectement. La lexie est l'unité de base de description du DECFC et ses conditions d'emploi sont étudiées avec le plus grand soin et le plus grand détail possible. Quand à leur regroupement en "vocables" au moyen de "ponts sémantiques", il ne le fait que lorsqu'il constate l'existence de sèmes communs à deux lexies. Mais comment a-t-il choisi, ordonné et dénommé ses sèmes ? Voilà qui nous ramène au problème évoqué ci-dessus. S'il définit les parties sans aucune considération du tout, le hasard aura une grande part dans la reconstitution du tout, les parties ont de bonnes chances de rester des *membra disjecta*, et c'est bien souvent le cas, en effet.

3. 2. L'ordre des acceptions est facultatif

Il est rarement complètement indifférent. Même dans le cas du verbe *défendre* où l'acception "interdire" et l'acception "protéger" semblent vraiment réversibles, on peut trouver des arguments pour commencer, comme nous l'avons fait, par "interdire". Mais enfin, cela se discute et ce n'est pas d'une importance capitale.

Je prendrai l'exemple du mot *oiseau* dont je présente ainsi une analyse nullement zoologique mais "linguistique", puisque fondée sur une phraséologie usuelle en français. (Voir page suivante)

OISEAU (nom)

1. Drôle d'animal : l'oiseau se distingue des autres animaux par un corps couvert de plumes au lieu de poils, des ailes qui lui permettent de voler au lieu de pattes de devant, un bec au lieu de dents, un chant agréable au lieu de cris, la ponte de ses oeuf dans un nid où il élève ses petits.

De même qu'on peut traiter un homme d'"animal", ironiquement ou injurieusement, on peut le traiter (familièrement) d'"oiseau" si l'on veut dire qu'il est un "animal tout à fait particulier" : *Qu'est-ce que c'est que cet oiseau-là ?* "Qui est cette personne qui, au premier abord, me semble surprend ?" *un oiseau rare* : "une personne comme il y en a peu" ; *un drôle d'oiseau* "une personne bizarre" ; *un vilain oiseau* "une personne déplaisante". *Un oiseau de mauvais augure* est une personne qui prédit des malheurs (allusion à la pratique courante dans l'antiquité de chercher à lire l'avenir dans le vol des oiseaux). Loc. fam. *donner à quelqu'un des noms d'oiseau* : l'insulter en le traitant de serin, de butor, de vautour etc.

2. Différentes sortes d'oiseaux :

2.1. dans le langage courant : *les petits oiseaux (moineaux, pinsons, fauvettes etc.)*, *l'oiseau-mouche (colibri, espèce exotique très petite)* - *un oiseau de proie* (se nourrit de petit gibier et peut être utilisé pour chasser : v. faucon, épervier etc.) - *les oiseaux des îles* (loc. un peu vieillie) : exotiques, recherchés à cause de leurs vives couleurs, en particulier *l'oiseau de Paradis* ainsi appelé à cause de ses merveilleux panaches de plumes ;

2.2. dans la mythologie, les contes : *l'oiseau de Jupiter* (l'aigle) *l'oiseau de Junon* (le paon), *l'oiseau de Vénus* (la colombe), *l'oiseau bleu* (métamorphose d'un prince pour visiter son amie enfermée) ;

2.3. dans le langage savant des ornithologues : *oiseaux diurnes, nocturnes, domestiques terrestres, marins, migrants, percheurs, plongeurs, sauteurs, coureurs.*

3. Les actions des oiseaux et ce qu'elles symbolisent : l'oiseau picore avec son bec plutôt qu'il ne mange, d'où loc. *manger comme un oiseau* "manger très peu" ; il chante : la joie de vivre est exprimée par *chanter comme un oiseau, être gai comme un oiseau qui chante* (v. pinson). Il est normalement libre, mais il arrive qu'on le mette dans une *cage à oiseau* pour qu'il égaye la maison par son chant et les couleurs de son plumage. Enfin, c'est, malgré son peu de forces, un animal bâtisseur, travailleur, vivant en famille : d'où le proverbe, encourageant la persévérance : *Petit à petit l'oiseau fait son nid*, et la citation, encourageant la confiance en l'avenir : *Au petit des oiseaux Dieu donne sa pâture*. Mais surtout, l'oiseau se pose et s'envole de façon imprévisible avec une extrême rapidité, d'où loc. *être comme l'oiseau sur la branche* se trouver dans une situation tout à fait provisoire" - il vole dans les airs, semble défier la pesanteur, d'où *léger comme un oiseau* (en parlant d'un être humain) - son vol ne rencontre aucun obstacle qu'il serait obligé de contourner, d'où, "ces deux villes sont distantes à *vol d'oiseau* (loc. adv.), en ligne droite, de 75 kms, mais de 100 kms par la route". Il voit la terre de très haut, d'où "une *perspective à vol d'oiseau*" : dessinée comme vue d'en haut - En compagnie de beaucoup de ses semblables, il forme *un vol* (nom) ou *une volée*, ou même, s'ils sont assez nombreux pour cacher le soleil, *une nuée d'oiseaux* - un *vol d'oiseaux* migrateurs parcourt annuellement, selon la saison, des milliers de kms du nord au sud et du sud au nord, d'où loc. *un oiseau de passage* "une personne qui ne s'établit pas à demeure".

4. Objets ressemblant vaguement, par leur forme, à un oiseau : petit récipient à long bec pour faire boire les malades - récipient dans lequel les maçons portent sur l'épaule une charge de ciment - chevalet que les couvreurs attachent à la charpente d'un toit

C'est à l'intérieur des sections 2 et 3 que l'ordre des éléments pourrait être sans inconvénient interverti. Notamment, la section 3 se compose de toute une série d'emplois métaphoriques du mot *oiseau*, qui constituent chacune un cinétisme court. L'ensemble de ces cinétismes constitue ce que j'ai appelé un "archétype sémantique".

Cet "archétype" ressemble dans une certaine mesure au "prototype" mis à la mode par la psycholinguiste américaine E. Rosch, dont les travaux ont fait récemment l'objet d'une excellente synthèse de G. Kleiber. Cependant les différences sont importantes.

Alors que mon problème est celui de la polysémie, le sien est celui de la catégorisation : quelles représentations mentales correspondent, dans une certaine société, aux diverses catégories de référents ? Comment se font les discriminations et les généralisations à partir desquelles l'esprit humain catégorise et appelle l'être volant qui vient de se poser sur une branche *animal*, *oiseau*, ou *moineau* ? Elle le traite à partir d'enquêtes socio-linguistiques. Le résultat est moins une définition des mots qu'une description de leur référent, d'origine sociale et non encyclopédique, ensemble flou de traits sémantiques dont aucun n'est absolument nécessaire. Dans mes définitions, au contraire, les traits sémantiques retenus ne me sont pas dictés par une enquête sur un échantillon représentatif de locuteurs, mais par la prise en considération des cooccurrences usuelles, syntaxiques et lexicales, plus ou moins figées, que l'ensemble des locuteurs français a, au cours des siècles, tissées autour de ce mot. Leur nombre, indéfini dans la première théorie est limité par la phraséologie dans la seconde.

La théorie du prototype a un intérêt essentiellement psychologique, et ses retombées linguistiques sont limitées : c'est une manière référentielle et non différentielle de traiter le sens, qui ne fournit pas un modèle universel de description lexicale. La méthode des tests psychologiques ne convient guère que pour des catégories intermédiaires de noms à référent concret : objets naturels et fabriqués correspondant à ce que les traducteurs d'Aristote appellent "espèce", mais pas pour les "genres", ni les "sous-espèces". Les noms abstraits, et les autres catégories grammaticales que le nom y sont plus ou moins rebelles. Elle ne fait aucune place à ces phénomènes linguistiques fondamentaux que sont la métaphore et la métonymie. Au contraire une vision dynamique du signe, tenu pour relativement indépendant de ses référents, permet de proposer un signifié de puissance pour n'importe quel mot présentant une polysémie, quel que soit son degré d'abstraction, et peut rendre intelligibles les sens figurés, les relations du concret et de l'abstrait et le passage de l'un à l'autre. D'où un plus vaste champ d'applications et un caractère plus spécifiquement linguistique : définitions de mots, et non de choses.

CONCLUSION

Récapitulons nos principes de base : tenir compte des fréquences ; aller du connu à l'inconnu ; commencer par une étude approfondie des mots les plus usuels, et greffer sur cette étude un enrichissement progressif du vocabulaire ; prendre conscience que tout verbe et même tout mot abstrait a des "actants", et que tout mot concret peut être l'actant d'une structure verbale ; faire fonctionner les structures actanciennes ; lorsqu'on a affaire à un mot à sens multiples, émettre toujours d'abord l'hypothèse de la polysémie, qui est celle de la cohérence, et n'admettre la solution homonymique, qui est celle de l'incohérence, que lorsqu'elle s'impose en dernier ressort pour des raisons sémantiques ou pratiques. L'auteur a essayé de frayer ces voies dans une sorte de "livre du maître" récemment publié chez Nathan sous le titre de *Didactique du vocabulaire français* auquel cet article emprunte beaucoup.

Une objection souvent faite à qui recherche la cohérence d'un polysème, est que le locuteur étant inconscient du lien qu'on suppose unir deux acceptions, ce lien n'existe pas, ou n'existe plus. A cela on peut répondre d'abord que le sentiment de l'existence de ce lien est subjectif et variable d'un locuteur à l'autre, et ensuite que lorsqu'un syntacticien dit, par exemple : "les verbes dont le sujet n'est pas agentif ne sont pas passivables", il n'est pas l'objet de la même objection, alors que la notion de "sujet agentif" est totalement inconsciente chez le locuteur non linguiste. Pourquoi cette différence de traitement ? Le linguiste n'a-t-il pas justement pour tâche, quels que soient les aspects du langage dont il s'occupe de faire affleurer à la conscience des réalités inconscientes ?

Un enseignement qui prendrait en compte ces réalités serait ouvert sur le symbolisme, donc la poésie, et permettrait éventuellement des créations stylistiques nouvelles.

Plus fondamentalement encore, il serait ouvert sur les structures mentales sous-jacentes à la langue française, ce qui constitue une sorte de réflexion pré-philosophique : Une étude ainsi conduite, devrait donner aux locuteurs de tous bords, en la faisant passer de l'implicite à l'explicite, une plate-forme conceptuelle commune leur permettant de devenir des interlocuteurs : celle qui existe dans la langue, préalable à toutes les idéologies qu'elle permet de construire, trésor commun à tous ceux qui la pratiquent.

BIBLIOGRAPHIE

- BONHOMME (Marc) (1987). *Linguistique de la métonymie*. préfacé par M. Le Guern. Berne, Peter Lang, 324 p.
- BRUNET (E.) (1981). *Le vocabulaire français de 1789 à nos jours d'après les données du "Trésor de la Langue Française"*. Genève-Paris. Slatkine-Champion. vol. I 852 p., vol. II 518 p., vol. III 453 p.
- ENGWALL (G.). (1984) : *Vocabulaire du roman français (1962-1968), Dictionnaire des fréquences*. Stockholm, Almqvist et Wiksell.
- FRANCKEL (J.-J.) & LEBAUD (D.). (1990). *Les figures du sujet. à propos des verbes de perception, sentiment, connaissance*. Paris. Ophrys. 237 p.
- FRANCKEL (J.-J.), MARANDIN (J.-M.) & MILNER (J.-C.). (1992). *L'individualité lexicale dans Cahiers de lexicologie*. II. pp. 6-57
- G. GOUGENHEIM & al. (1956). *L'Élaboration du français fondamental 1er degré*. Paris. Didier.
- GROSS (M.). (1975). *Méthodes en syntaxe ; régime des constructions complétives*. Paris. Hermann. 414 p.
- INALF (1971). *Dictionnaire des fréquences du Trésor de la Langue Française*. Paris. Didier. 6 volumes.
- JUILLAND (A.), BRODIN (D.), & DAVIDOVITCH (C.) (1970). *Frequency dictionary of french words*. The Hague-Paris. Mouton
- KLEIBER (G.). (1990). *La sémantique du prototype. Catégories et sens lexical*. Paris. PUF. 199 p.
- LAKOFF (G.) & JOHNSON (M.). (1980). *Metaphors we live by*. Chicago and London, The University of Chicago Press. 237 p. (trad. française, *Les Métaphores dans la vie quotidienne*, Éditions de Minuit, 1985).
- LE GUERN (M.). (1971). *Sémantique de la métaphore et de la métonymie*. Paris, Larousse. 126 p.
- MARTIN (R.). (1983). *Pour une logique du sens*. Paris, PUF. pp. 63-83
- MELC'UK (I.). (1984). *Dictionnaire explicatif et combinatoire du français contemporain, recherches sémantiques (DECFC)*. vol. I. Les Presses de l'Université de Montréal. 172 p. vol. II. ibid. 1988. 332 p. vol. III. ibid. 1992. 323 p.
- MULLER (Ch.). (1973). *Initiation aux méthodes de la statistique linguistique*. Paris, Hachette-Université,
- MULLER (Ch.). (1977). *Principes et méthodes de statistique lexicale*. Paris. Hachette-Université
- MULLER (Ch.). (1982). Une Nouvelle façon de voir le lexique : le "Brunet". *"Le Français moderne"*, n° 4
- PICOCHÉ (J.). (1986). *Structures sémantiques du lexique français*. Paris, Nathan 142 p.
- PICOCHÉ (J.). (1992). *Précis de lexicologie française*. nouvelle édition revue et remise à jour (1e éd. 1977). Paris, Nathan. 191 p.

- PICOCHÉ (J.). 1993. *Didactique du vocabulaire français*. Paris, Nathan. 191 p.
- PICOCHÉ (J.) & HONESTE (M.-L.). (1993). L'expérience de l'espace et sa symbolisation vue à travers la polysémie des mots bord et côté. *Faits de Langue* n°1. *Motivation et iconicité*. Paris, PUF. pp. 163-173
- POTTIER (B.). (1963). Du très général au trop particulier. *Travaux de Linguistique et de Littérature de Strasbourg*. pp. 9-16
- POTTIER (B.). (1965). *La définition sémantique dans les dictionnaires*. *ibid.* pp. 33-41
- REY (A.) & CHANTREAU (S.). (1979). *Dictionnaire des expressions et locutions figurées*. Paris, Le Robert. 946 p.
- ROBERT (P.), REY (A.) & REY-DEBOVE (J.). (1987). *Le Petit Robert, dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française* (PR). Paris, Le Robert. 2173 p.
- RUHL (C.). (1989). *On monosemy, a study in linguistic semantics*. Albany, NY. State University of New York Press. 299 p. reviewed by R. Landheer. *Journal of Pragmatics* 15 (1991, febr.) pp. 210-215
- WILLEMS (D.). (1981). *Syntaxe, lexique et sémantique ; les constructions verbales*. Gand. Rijksuniversiteit te Gent. 275 p.